

19 Membres présents :

PIEGAY	DAUPHIN-GUTIERREZ	LAGRANGE	FOSSE
FORGE	DORVEAUX	SEGUIN	DOUCET
JASSERAND	COUVRAT	PINAULT	HURM
	CHEVALIER		SEDDAS
			COMMUN
	CORREIA	BUSSIERE	
FAUTRIERE	SPINAZZE		

8 Membres absents excusés :

MARIE-BROUILLY	DELORME	SOUGH	COTTET
GANNE	LOISON	CLERC	EYNARD

5 Pouvoirs :

MARIE-BROUILLY	Donne pouvoir à	LAGRANGE
SOUGH	Donne pouvoir à	CHEVALIER
GANNE	Donne pouvoir à	DOUCET
LOISON	Donne pouvoir à	FAUTRIERE
EYNARD	Donne pouvoir à	SPINAZZE

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 février 2019 : approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Loïc COMMUN.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire sollicite le Conseil afin d'inscrire à l'ordre du jour une question extraordinaire relative à la tarification des activités sportives. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Dispositions prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'a pris aucune décision au titre de sa délégation depuis la dernière séance de l'assemblée.

Ressources Humaines

Délibération n° 20190409-1 : Modification de l'état des postes – Création et transformation de postes - J.PIEGAY.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Chaque année les évolutions de carrière des fonctionnaires territoriaux obligent à modifier l'état des postes afin de permettre la nomination d'agents méritants.

Cette année, afin de permettre à plusieurs agents de bénéficier d'un avancement de grade, il est nécessaire de transformer deux postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non-complet en deux postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe également à temps non-complet, et ce à compter du 1^{er} juin 2019.

Les propositions de tableaux d'avancements de grade de l'autorité territoriale vont conduire, après avis de la commission administrative paritaire statuant le 20 mai 2019, et du comité technique en date du 9 avril 2019 à la nomination de plusieurs agents sur le grade immédiatement supérieur.

Il est donc nécessaire de transformer les postes afin de permettre la nomination des agents concernés.

Parallèlement, dans le cadre de la réhabilitation de la bibliothèque, un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non-complet doit être créé pour assurer la préparation des animations et projets futurs.

Monsieur le Maire précise que le Comité technique a été saisi au préalable et a rendu un avis favorable.

Il est donc proposé de transformer et de créer les postes suivants :

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer ou transformer	Nouveaux effectifs budgétaires	Dont TNC
FILIERE SOCIALE							
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	2 par transformation	3	3
FILIERE CULTURELLE							
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	B	1	0	0	1 TNC par création	2	1

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres,

- **AUTORISE** la transformation de deux postes, à savoir : deux postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non-complet transformés en deux postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non-complet à la date du 1^{er} juin 2019, et la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non-complet.
- **APPROUVE** en conséquence les modifications successives ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal,
- **DIT** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Finances

Délibération n° 20190409-2 : Décision Modificative 2019-01 - M. LAGRANGE.

Michel LAGRANGE, adjoint en charge des Finances rappelle que le budget primitif 2019 de la commune prévoit 420 000 € au chapitre 21 / article 21538 « autres réseaux » pour les travaux d'éclairage public.

Suite au transfert de la compétence « éclairage public », la commune de Marcy l'Etoile a sollicité le SIGERLy (Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise) pour la réalisation de ces travaux dont la délibération 20190214-10 valide, pour les projets en cours, le financement par fonds de concours.

Or lorsque le fonds de concours contribue à la réalisation d'équipement, il est imputable au chapitre 204, et en l'occurrence, à l'article 2041582 « subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités sur bâtiments et installations ».

Les crédits du budget primitif étant votés par chapitre, il convient alors de modifier le budget communal comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitre 21	Article 21538	- 420 000 €
Chapitre 204	Article 2041582	+ 420 000 €

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, approuve les ajustements ci-dessus.

Délibération n° 20190409-3 : Budgétisation de la contribution à l'éclairage public - M. LAGRANGE.

Michel LAGRANGE explique que le 13 février 2019, le Comité syndical du SIGERLy (Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise) a adopté par délibération les contributions définitives de ses communes membres au titre de l'année 2019.

Il a également souhaité, comme chaque année, que ces contributions soient recouvrées directement sur les contribuables au titre de la fiscalité locale.

Toutefois, conformément à l'article L5212-20 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de Marcy l'Etoile peut décider d'affecter, en tout ou partie, d'autres ressources au paiement de sa quote-part en substituant à cette fiscalisation une contribution budgétaire.

La contribution 2019 due par la commune de Marcy l'Etoile est constituée des éléments ci-dessous :

Dette SYDER en cours	120 969.11 €
Frais de maintenance	32 110.17 €
Consommation d'énergie / électricité	68 436.36 €
Travaux d'éclairage public remboursables par 15èmes	8 500.14 €
TOTAL CONTRIBUTION 2019	230 015.78 €

Afin de rester en cohérence avec les années précédentes, il est proposé de budgétiser partiellement cette contribution et d'imputer à la section fonctionnement du budget communal les 68 436.36 € correspondant à la consommation d'énergie. L'idée est de ne pas alourdir la fiscalité locale.

Patrice COUVRAT demande à quoi correspond la rubrique « dette SYDER en cours ».

Michel LAGRANGE répond qu'il s'agit de la dette suite à l'enfouissement des réseaux et précise qu'il reste environ 7 annuités à rembourser.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65541 «Contributions aux organismes de regroupement / contributions au fonds de compensation des charges territoriales» du budget primitif 2019.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, approuve la répartition des 230 015.78 € de contribution 2019 comme suit :

- **68 436.36 € de contribution budgétaire**
- **161 579.42 € recouverts via la fiscalité locale**

Délibération n° 20190409-4 : Subvention exceptionnelle à l'association SPERANTA - M. LAGRANGE.

Michel LAGRANGE rappelle à l'Assemblée qu'en 2002 a été établi un partenariat entre la commune de Marcy l'Etoile et la commune de Holercani en Moldavie.

Ce partenariat s'articule autour de plusieurs acteurs et vise à permettre une aide de Marcy l'Etoile en direction des futurs étudiants de Holercani mais aussi de participer par le biais de l'association SPERANTA à des travaux de rénovation et d'amélioration des structures municipales de Holercani (toit de l'Ecole maternelle, création d'un parc de jeux, rénovation de la bibliothèque, rénovation d'une salle de lutte). L'Association SPERANTA promeut aussi des échanges annuels entre jeunes moldaves et français soit à Holercani soit à Marcy l'Etoile comme en 2017.

Lors du prochain séjour à Holercani au cours de l'été 2019, SPERANTA va procéder avec l'appui des habitants de la commune moldave à la rénovation d'une aire de jeux pour enfants. Le budget prévisionnel donné par l'association s'élève à 6 217,70€ comprenant les frais de voyage et les frais de rénovation du parc de jeux.

Comme tous les ans depuis 2002 la commune de Marcy l'Etoile souhaite aider SPERANTA dans la préparation de son voyage à Holercani par une subvention et par une aide technique comme le prêt de salle pour des manifestations destinées à se procurer des fonds nécessaires à son activité.

Pour cette année, Michel LAGRANGE propose au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association SPERANTA en complément de la subvention annuelle de fonctionnement de 500 € votée lors du budget principal en février 2019. Il précise qu'en contrepartie de cette subvention, les membres de l'association s'engagent à venir présenter au Conseil leurs réalisations à Holercani. Michel LAGRANGE ajoute que lorsque la commune verse les bourses annuelles aux lycéens d'Holercani sélectionnés, les fonds transitent par l'Alliance Française de Moldavie qui est garante de leur bonne arrivée.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à l'association SPERANTA ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Délibération n° 20190409-5 : Subvention exceptionnelle à l'APAM dans le cadre de l'organisation du 3ème salon du modélisme - M. LAGRANGE.

Michel LAGRANGE expose que la 3^{ème} édition du Salon du Modélisme aura lieu dimanche 22 septembre 2019 à la Salle des Fêtes et sur la place Fleury Lancelin ainsi que sous la halle.

Les 2 premières éditions (en 2015 et en 2017) ayant remporté un vif succès auprès du public, l'APAM souhaite lancer une 3^{ème} édition en partenariat avec le club d'aéromodélisme de Marcy l'Etoile, le CAMS.

Il est important de souligner l'aspect inter associatif de cette manifestation, l'APAM et le CAMS s'étant associés pour créer un monde enchanté à la Salle des Fêtes et sous la halle, Marcy l'Etoile devenant la capitale de la miniature le temps d'une journée.

Pour des raisons de coût et d'organisation, cette manifestation n'a lieu que tous les 2 ans.

Seront présentés des réseaux de trains électriques, des dioramas statiques ou animés, des mécanos, des maquettes d'avions, des bateaux évoluant dans un bassin, ainsi qu'un train extérieur pour les enfants et les parents.

Tout ceci a bien évidemment un coût important.

En effet les exposants viennent de différentes régions et ont par conséquent des frais d'hôtel pour certains, de restauration, de transports, des frais également pour la location des bassins notamment.

Une tombola sera organisée grâce à la générosité de 3 partenaires : mini world, le train bleu et jet modélisme.

L'APAM ne peut supporter l'ensemble des dépenses sur son budget de fonctionnement, c'est pourquoi elle sollicite de la commune l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € afin d'équilibrer son budget sur cette manifestation qui contribuera grandement à l'animation de la commune.

Alain FAUTRIERE apprécie que cette manifestation perdure dans le temps car il la juge sérieuse. Elle attire un public nombreux aussi il estime qu'il faut la soutenir afin de l'ancrer dans le paysage. Il précise qu'une nouvelle loi est venue réglementer le vol des drones et que quasiment tout le territoire de Marcy l'Etoile est interdit de survol.

Jean-Pierre FORGE ajoute que le CAMS prend la réglementation très au sérieux et est très vigilant par rapport à cela.

Loïc COMMUN rappelle qu'il y avait eu des vols de drone à l'intérieur du gymnase. Jean-Pierre FORGE précise qu'il s'agissait de petits drones électriques.

Alain FAUTRIERE ajoute que les vols sont autorisés en intérieur à condition qu'il n'y ait pas de survol du public. Désormais les engins sont immatriculés à partir de 800g. Il continue d'apporter son soutien à cette manifestation.

Agnès SEDDAS ajoute que cet événement draine du public qui vient de loin.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'APAM dans le cadre de l'organisation du 3^{ème} salon du modélisme ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Délibération n° 20190409-6 : Subvention exceptionnelle à l'association des Classes en 9 - M. LAGRANGE.

Michel LAGRANGE expose que par un courrier du 18 février 2019, l'association des Classes en 9 informait la commune de la constitution de son bureau ainsi que de l'organisation de la journée des classes prévue le 29 septembre 2019.

Les Classes en 9 sollicitent la commune afin d'obtenir une subvention destinée à l'aider à organiser cet événement festif et proposer ainsi une belle journée d'animation pour la commune.

Plus récemment, les Classes en 9 ont transmis un nouveau courrier détaillant le programme des festivités de la journée des classes. Celui-ci étant ambitieux, les Classes sollicitent la commune à hauteur de 1 000 € pour l'attribution d'une subvention.

Aussi, il est proposé au Conseil d'attribuer dans un premier temps une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € aux Classes en 9 (somme équivalente aux subventions allouées aux autres Classes chaque année) et de leur attribuer, sous réserve de son accord, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un complément au vu d'un projet détaillé présentant le budget de l'opération.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association des Classes en 9 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019 ;
- **DIT** que l'attribution d'une subvention complémentaire fera l'objet d'une autre délibération sous réserve de la transmission par l'association des Classes en 9 de la présentation détaillée du projet de la Journée des Classes.

Monsieur le Maire ajoute qu'en parallèle de l'inauguration de la halle le 8 mai, Blanche BOULET va recevoir la Légion d'Honneur.

Délibération n° 20190409-7 : Subventions exceptionnelles à quatre associations étudiantes de VetAgro Sup (les Vétos à travers l'Europe, COB, PlicSou et TrésORJie) – JP.FORGE

Jean-Pierre FORGE, adjoint en charge du Sport et de la Vie Associative, expose au Conseil que quatre associations étudiantes de l'école vétérinaire de Marcy l'Etoile ont sollicité la commune afin que celle-ci leur attribue une subvention en vue de soutenir leur projet. Chaque association a transmis un projet détaillé qui a été étudié par la Commission Sport et Vie Associative.

1/ Les Vétos à travers l'Europe

Trois étudiants vétérinaires prêts à s'élancer sur les routes d'Europe lors de l'Europ'raid.

Cette aventure solidaire a pour vocation de distribuer du matériel scolaire, d'hygiène et de sport aux enfants d'écoles d'Europe de l'Est. Les étudiants vont se rendre sur les parkings des supermarchés avec leur 205 pour sensibiliser les clients et récupérer du matériel scolaire.

Alain FAUTRIERE demande si un autocollant Marcy l'Etoile matérialisant la participation financière de la commune sera apposé sur leur véhicule.

Jean-Pierre FORGE répond par l'affirmative et ajoute que les étudiants viendront à un Conseil municipal à l'automne afin de remercier la municipalité et présenter leur périple aux conseillers.

Objectifs :

- Ce servir d'un événement aussi attractif que l'Europ'raid afin de servir une cause solidaire
- Chaque équipage doit collecter 100kg de matériel (cartables, crayons, papiers...) mais aussi de loisirs (ballons, peintures), puis l'acheminer jusqu'aux enfants.
- Visite, distributions et activités avec les enfants qui vivent souvent dans des lieux reculés

Premier raid-aventure en Europe, il mêle culture et solidarité

• C'est un périple à bord de la quatrième voiture française la plus vendue, la Peugeot 205 le tout sans assistance, seulement une balise, un GPS et un carnet de bord.

• Cette 6ème édition en quelques chiffres :

- 20 pays traversés
- 23 jours
- 10 500 km
- 25 tonnes de matériels scolaires
- 100 lieux classés à l'UNESCO
- 750 participants

Budget prévisionnel de l'opération :

1. frais d'inscription > 2700 €
2. achat et préparation de la Peugeot 205 > 1600 €
3. carburant > 1000 €
4. assurance véhicule > 300 €
5. péages et parkings > 200 €
6. imprévus 400 €

Afin de soutenir leur projet, Jean-Pierre FORGE propose de leur attribuer une subvention d'un montant de 400 €.

2/ Le COB (Club Olympique Bourgelat)

Association de 300 adhérents, le COB organise l'ensemble de la vie sportive et les divers événements sportifs de VetAgro Sup, mais aussi de nombreux tournois et championnats, à travers 17 sports collectifs, individuels et artistiques au sein des infrastructures dont dispose l'association.

Objectifs et actions :

- Rénover le terrain de rugby (marquage et nivellement de terrain) grâce à l'intervention d'une société d'aménagement des terrains sportifs.
- Eclairer le terrain multisport afin qu'il puisse être utilisé même lorsque la luminosité est faible grâce à l'intervention d'une société d'installation de projecteurs.
- Renouveler la tenue sportive des équipes de basketball et de volleyball pour les matchs (nombre insuffisant et usure) grâce à une entreprise de vêtements sportifs.
- Subventionner de nouveaux événements sportifs.

Budget prévisionnel des actions souhaitées, charges et produits d'exploitation :

1. Eclairage multisport > 6000 €
2. Renouvellement des maillots > 1500 €
3. Subvention événements sportifs > 350 €
4. Dons > 1000 €
5. Subventions d'exploitation
 - Marcy l'Etoile > 500 €
 - VetAgro Sup Lyon > 4000 €
6. Autres produits d'exploitation
 - Recettes spectacles > 500 €
 - Cotisations et adhésions > 15000

Afin de soutenir leur projet, Jean-Pierre FORGE propose de leur attribuer une subvention d'un montant de 200 €.

Loïc COMMUN précise que cette l'association gère l'ensemble des sports de l'école vétérinaire et réalise un gros travail.

Patrice COUVRAT demande pourquoi il est mentionné 500 € comme participation pour la commune.

Jean-Pierre FORGE répond que c'était leur demande initiale mais que dans la mesure où la commune a reçu de nombreuses sollicitations, la proposition de subvention est de 200 €.

Loïc COMMUN appuie la réponse de Jean-Pierre FORGE en précisant qu'il ne faut pas accepter toutes les demandes en totalité et informer les associations que le budget est voté en début d'année afin que celles-ci soient en mesure d'anticiper leurs besoins.

3/ PLicSou

Cette association a pour objectif la préparation de la semaine d'Accueil des nouvelles promotions d'étudiant(e)s vétérinaires. L'objectif de cette semaine est de faire connaître aux étudiants leur environnement immédiat : faire se rencontrer les étudiants entre eux et faire découvrir les villes des alentours au travers d'activités diverses. Les activités de l'association sont passées en revue par étudiants et professeurs.

Jean-Pierre FORGE précise que les associations doivent trouver leurs noms avec des lettres imposées, correspondant à des anciennes promotions d'élèves de l'école vétérinaire. Pour PLicSou, il s'agissait de Patrice, Langour et Slave.

Quelques chiffres :

- A destination de 160 nouveaux arrivants en 2019
- Volonté de faire participer près de 700 étudiants
- Un événement préparé pendant un an

Les activités proposées :

- Pot de bienvenue
- Journée sports
- Rallye pédestre
- Rallye-auto

- Sortie culturelle
- Journée de jeux pour la découverte
- Soirées déguisées
- Apéritifs dinatoires

Budget prévisionnel :

Recettes :

- Ventes et prestations > 4700 €
- Subventions d'exploitation > 1300 €
- Autres produits de gestion courante > 36 000 €

Dépenses :

- Achat d'étude et de prestation de services (rallyes, journées) > 11 300 €
- Achats non stockés de matières et fournitures (repas, boissons, soirées, costumes) > 20 900 €
- Services extérieurs (assurances et documentation) > 1700 €
- Charges de personnel > 8100 €

Monsieur le Maire souligne le gros travail fait par les étudiants pour organiser la semaine d'accueil des 1ères années.

Brigitte HURM précise qu'ils organisent des moments très conviviaux une fois par semaine.

Agnès SEDDAS regrette de ne pas voir plus souvent les étudiants sur la commune.

Patrick SPINAZZE note que les étudiants participent peu à la vie de Marcy l'Etoile.

Monsieur le Maire rappelle que les étudiants de PLicSou ont participé au dernier marché de Noël.

Loïc COMMUN dit que si les étudiants sont peu visibles sur la commune, c'est en partie en raison de la topographie des lieux. L'école est clôturée et de nombreux étudiants rentrent dans leur famille le week-end. Il faut leur proposer de participer et ils le feront bien volontiers. Il faut également les informer de ce qui se passe sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que ces associations ont des présidences qui changent chaque année et que par conséquent, il est plus difficile de créer du lien.

Loïc COMMUN ajoute qu'à côté des associations pérennes telles que le COB ou le Cercle Bourgelat, celles qui s'occupent de l'intégration ne vivent qu'un an et doivent gérer jusqu'à 160 étudiants par promotion.

Afin de soutenir leur projet, Jean-Pierre FORGE propose de leur attribuer une subvention d'un montant de 200 €.

4/ TrésORJie

L'association s'occupe de l'organisation d'événements festifs de la promotion ORJ au sein de l'école. En ce qui concerne cette demande, il s'agit de du Gala et du spectacle de fin d'année de 4^{ème} année d'école vétérinaire.

A l'instar de l'association PLicSou, elle a utilisé, pour créer son nom, les lettres imposées O,R et J pour les promotions Oshlang, Raphaël et Jaron.

Actions souhaitées :

- Organisation d'un vide grenier sur le campus pour financer l'accueil des étudiants de 1^{ère} année
- Semaine d'Accueil des étudiants de 1^{ère} année

Informations :

- 80 étudiants mobilisés pour le vide grenier sur la journée
- 188 étudiants participent à l'organisation globale
- Location d'équipements

Budget prévisionnel :

- Produits d'exploitation (sponsors vétérinaires, cotisations, soirées, vide grenier, vente produits, etc.) > 40 400 €
- Dépenses :
- Frais de fonctionnement > 1000 €
- Charges personnel > 6400 €

- Charges exceptionnelles (journées, soirées, sorties, rallye, costumes, etc.) > 34100 €
Afin de soutenir leur projet, Jean-Pierre FORGE propose de leur attribuer une subvention d'un montant de 200 €.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association « Les Vétos à travers l'Europe » ;
- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € au Club Olympique Bourgelat ;
- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association PlicSou ;
- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association TrésORJie ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Délibération n° 20190409-8 : Participations scolaires intercommunales pour l'année scolaire 2018/2019 – C. DORVEAUX

Chantal DORVEAUX, adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle à l'Assemblée qu'une convention de réciprocité concernant les écoles maternelles et élémentaires publiques entre la commune de Marcy l'Etoile et les communes de Brignais, Brindas, Brussieu, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Craponne, Francheville, Grézieu la Varenne, Messimy, Soucieu en Jarrest, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-Les-Ollières, Sainte Consorce, Sainte-Foy Lès Lyon, Tassin la Demi-Lune, Thurins, Vaugneray et Yzeron relative à l'accueil des enfants dans leurs écoles respectives et aux participations financières, est en place depuis 1989.

Cette convention, reconduite d'année en année, fixe les taux de participation entre les communes d'accueil et les communes de résidence.

Pour l'année scolaire 2017/2018, les participations étaient fixées comme suit :

- maternelle : 518 €
- élémentaire : 259 €

La commission intercommunale pour les participations scolaires s'est réunie le 21 novembre 2018 et propose les tarifs suivants pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Enfants accueillis en école maternelle : 528 €
- Enfants accueillis en école élémentaire : 264 €

Il est précisé que ce montant pourra être porté à 264 € pour les enfants de maternelle et 132 € pour les enfants de primaire en cas de garde alternée sur deux communes différentes et sous réserve d'un accord préalable entre communes sur cette répartition.

Françoise GUTIERREZ demande si la commune verse quelque chose aux communes qui ne participent pas financièrement pour leurs enfants.

Chantal DORVEAUX répond que non, puisqu'il n'y a pas de réciprocité. Elle ajoute qu'il faut rentrer dans le cadre légal, comme par exemple le rapprochement de fratrie.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les tarifs proposés par la commission intercommunale pour l'année scolaire 2018/2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de réciprocité ;
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront encaissées à la ligne 7067 et les dépenses prélevées à la ligne 6574 du budget 2019.

Délibération n° 20190409-9 : Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la ville de Tassin la Demi-lune pour la programmation et l'organisation d'un spectacle de danse contemporaine à l'Espace culturel L'Atrium : « Hourra » chorégraphie et conception de Hallet Eghayan - M. LAGRANGE

Michel LAGRANGE, adjoint à la Culture, expose que la commission culture souhaite s'associer à la ville de Tassin la Demi-Lune pour une programmation conjointe du spectacle de danse contemporaine « Hourra » proposé par la Compagnie Hallet Eghayan à l'Espace culturel L'Atrium. Il précise qu'Hallet Eghayan est un fondateur de la Maison de la Danse et qu'il travaille aussi dans les quartiers « politique de la Ville » afin d'amener les jeunes à la danse et à la culture.

Cette collaboration a été envisagée car la surface de la scène de la salle des Fêtes de Marcy l'Etoile ne permet pas d'accueillir ce type de spectacle et dans un souci de mutualisation des coûts du spectacle et d'optimisation du public.

Les dates de représentation du spectacle sont les suivantes :

- Le 15 novembre 2019 à 14h30 (répétition générale ouverte aux scolaires)
- Le 16 novembre 2019 à 20h30

Il a été convenu des tarifs de billetterie suivants :

Pour la répétition générale du 15 novembre 2019 (ouverte aux scolaires) :

Entrée libre sur réservation

Pour la représentation du 16 novembre 2019 (séance Tout public):

- 18 € au « plein tarif »,
- 15 € au « tarif réduit »,

Plus de 65 ans

Demandeurs d'emploi

Bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, API, ASS)

Personnes porteuses de handicap

Achat groupé à partir de 10 billets

Membres de Comité d'entreprises CE

- 13€ au tarif « abonné »
- 8€ au tarif « - de 18 ans »

« L'Espace culturel L'Atrium » gèrera l'intégralité de la billetterie : réservations en ligne (Mapado, BilletReduc et Fnac) et sur place.

Les places seront réparties entre les deux partenaires de la manière suivante :

- « La Ville de Marcy l'Etoile » bénéficiera d'un quota de 145 places (scolaires et accompagnateurs) sur une jauge de 502 pour la répétition générale du vendredi 15 novembre 2019 et d'un quota de 245 places pour la représentation du samedi 16 novembre 2019.

- « L'Espace culturel L'Atrium » bénéficiera d'un quota de 345 places (scolaires et accompagnateurs) sur une jauge de 500 pour la répétition générale du vendredi 15 novembre 2019 et d'un quota de 245 places pour la représentation du samedi 16 novembre 2019.

Le budget prévisionnel pour l'organisation du spectacle est estimé à 8 320 € TTC (huit mille trois cent vingt euros).

« L'Espace culturel L'Atrium » prendra en charge l'ensemble des dépenses et des recettes, et refacturera à « La Ville de Marcy l'Etoile » selon l'entente suivante :

- 50% des dépenses desquelles seront déduits 50% des recettes

Le règlement s'effectuera en deux fois sous présentation de titres de recettes par virement administratif et dans les délais réglementaires :

- 1 500 euros (mille cinq cent euros) à la signature de la présente convention.

- le solde dû, à la clôture du budget réalisé adressé avec les justificatifs par « L'Espace culturel L'Atrium » à la Ville de Marcy l'Etoile.

Le budget prévisionnel donnera lieu à un ajustement au regard des dépenses réellement effectuées, et le budget réalisé sera celui pris en compte pour la refacturation.

Loïc COMMUN demande à Michel LAGRANGE d'expliciter les chiffres qu'il vient de communiquer. Celui-ci répond que les quotas sont donnés à titre indicatif. Il est difficile de faire venir les gens vers la danse contemporaine aussi un quota estimatif a été fixé mais cela pourra être ajusté afin de remplir la salle au mieux. Françoise GUTIERREZ remarque que les spectacles ouverts aux les scolaires sont pour certains en soirée donc en dehors des heures scolaires.

Michel LAGRANGE répond que le spectacle s'adresse également aux enfants et qu'il sera dans ce cas fait appel aux associations de parents d'élèves.

Monsieur le Maire ajoute que parfois, des spectacles ont lieu sur Marcy l'Etoile en dehors du temps scolaire.

Loïc COMMUN demande comment seront gérés les quotas.

Michel LAGRANGE répond qu'ils seront gérés de façon très simple car l'Atrium travaille avec Mapado.

Chantal DORVEAUX demande quelles tranches d'âge sont concernées pour les enfants.

Michel LAGRANGE répond que cela s'adresse aux primaires.

Monsieur le Maire dit qu'il faut faire passer le message expliquant que le spectacle est ouvert aux enfants.

Loïc COMMUN salue cette belle initiative de partenariat.

Michel LAGRANGE ajoute que l'objectif est de mutualiser les moyens et de développer la culture.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le partenariat établi avec la ville de Tassin la Demi-lune pour la programmation et l'organisation du spectacle de danse « Hourra » à l'Espace Atrium les 15 et 16 novembre 2019, ainsi que la convention qui en découle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration avec la ville de Tassin la demi-lune,
- **DIT** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Voirie/Réseaux

Délibération n° 20190409-10 : Financement par fonds de concours de l'opération « rénovation de l'éclairage public de la place de la mairie et d'une partie de l'avenue marcel Mérieux » - L. SEGUIN

Luc SEGUIN, adjoint en charge de l'Urbanisme, expose que dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public dont la compétence a été déléguée au SIGERLY depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune peut faire le choix de financer les travaux par fonds de concours conformément à l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales qui précise que « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.* »

Ainsi, afin de ne pas alourdir la fiscalité sur les ménages marcylois, la commune souhaite financer par fonds de concours l'opération suivante :

Nature travaux	Coût total TTC (en €)	part investissement 75 % (en €)	15ème facturable via participation annuelle (en €)
Rénovation de l'éclairage public Place de la mairie (et une partie de l'Avenue Marcel Mérieux)	22 655,00	16 900,00	537,05

La commune financera cette opération par un fonds de concours dans la limite de 75% de la dépense, soit une somme de 16 900,00 € sur son budget 2019. Le SIGERLY, maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à

cette somme. Le reste sera versé sous la forme d'une participation annuelle dont le montant est fixé à 537,05 € (y compris taux de majoration correspondant aux emprunts du SIGERLY) et ce, pendant une durée de 15 ans.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide de :

- **FINANCER** sur le budget 2019 l'opération précisée ci-dessus en versant au SIGERLY un fonds de concours d'un montant de 16 900,00 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Et PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2019 de la commune au chapitre 2041582.

Finances

Délibération n° 20190409-11 : Actualisation des tarifs des activités sportives – JP. FORGE

Jean-Pierre FORGE, adjoint en charge du Sport et de la Vie Associative, explique qu'il convient de délibérer ce soir car le service va communiquer dans les prochains jours sur les inscriptions pour la saison 2019/2020.

Il expose que La commission Sport et Vie Associative propose de ne pas augmenter les tarifs des activités sportives à compter du 1^{er} août 2019.

En revanche, la commission propose que les inscriptions à l'activité piscine pour les enfants soient scindées en 2 périodes d'environ un semestre et ainsi que le tarif soit fixé à 61 € pour les marcylois et à 73 € pour les non marcylois. Ce découpage est proposé en raison des difficultés à trouver une ligne d'eau du fait des travaux prévus à la piscine de Vaugneray. La piscine de Dommartin n'a pu libérer qu'une ligne pour une heure par semaine, ce qui ne permet d'accueillir que 25 enfants au lieu des 50 à Vaugneray. Il convient donc de proposer une inscription au semestre afin que tous les enfants puissent bénéficier des cours de natation l'an prochain.


Jean-Pierre FORGE conclut en précisant que concernant l'activité piscine du lundi matin pour les adultes, la commune a fait une demande d'accueil auprès d'Aquavert et attend sa réponse.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la tarification des activités sportives à compter du 1^{er} août 2019 telle que proposée par la Commission Sport et Vie Associative.

Informations diverses au Conseil

Monsieur le Maire

 **Elections européennes**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les élections européennes ont lieu dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h et que leur présence est nécessaire pour tenir les bureaux de vote et procéder au dépouillement.

Il ajoute que pour l'instant, aucune consigne n'a été donnée aux communes pour organiser un référendum suite au grand débat national.

 **Métropole : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Monsieur le Maire note qu'il n'est pas très opportun de présenter ce rapport dans le contexte de grève des agents de la collecte. Heureusement il n'y a plus de point dur pour les bacs gris sur la commune, ce qui n'est pas encore le cas à Lyon et Villeurbanne.

Monsieur le Maire présente les éléments clés du rapport.

Le service opère sur 59 communes soit 538.5 km², représentant 1 370 678 habitants soit plus de 600 000 foyers.

- 88 660 € de dons à la Ligue contre le Cancer grâce à la collecte du verre soit 4 520 € de plus qu'en 2016
- 7 985 € de subvention versée à l'AFM, calculée en fonction du tonnage de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l'année
- 609 tonnes de vêtements collectés au profit de l'entreprise solidaire **Le Relais** et pour le **Foyer Notre-Dame des Sans-Abri**.

Plusieurs grands thèmes sont abordés dans ce rapport :

1. La réduction des déchets

- Depuis 2010, baisse de 4.35 % des déchets ménagers et assimilés avec pour objectif - 10 % en 2020.
- Développement du compostage : 47 projets de compostage partagés
- Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Développement des donneries (3 nouvelles ouvertures).
- Sensibilisation de la population et notamment des jeunes

2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

Les différents dispositifs : en porte à porte ou en apport volontaire.

Quelques chiffres :

- 164 bennes à ordures ménagères
- 266 571 bacs gris (soit 63 333 180 litres)
- 207 571 bacs verts (soit 49 887 600 litres)
- 2 566 silos à verre soit 1 silo pour 534 habitants
- 19 déchèteries réparties sur le territoire

Evolution des tonnages sur 2015/2016 :

- 537 648 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés (+ 0.2 % soit 1 164 tonnes)
 - ➔ Stagnation de la collecte sélective
 - ➔ Léger recul des apports en déchèteries (- 0.4 %)
 - ➔ Hausse du tri du verre (+ 2.1 %)

3. Les déchèteries

19 sites :

- Plus de 2 millions entrées
- 132 540 tonnes déposées
- 96.7 kg/hab/an

4. Le traitement

La valorisation énergétique :

- 60 % des déchets ménagers et assimilés sont valorisés énergétiquement
- 29 % des déchets ménagers et assimilés font l'objet d'une valorisation matière
- Seuls 9 % sont stockés

5. L'emploi à la gestion des déchets

Prévention, sécurité, conditions de travail et formation :


- Concertation avec les organisations syndicales et les agents sur la définition des nouveaux cycles et horaires de travail
- Programme d'amélioration et d'extension des locaux
- Amélioration des parcours professionnels des agents
- Poursuite des formations des agents (nouveau : relations à l'utilisateur, public agressif)
- Poursuite du contrôle des ambiances de travail (mesures de bruit, exposition aux produits)
- Maintien en conformité des équipements (contrôles périodiques et levées des réserves)
- Poursuite de la sécurisation des circuits de collecte
- Généralisation des plans de prévention

6. Les indicateurs financiers

Coûts nets en M€ TTC :

- Dépenses brutes : 147.4 M€ (+0.8% par rapport à 2016)
- Recettes : 35.6 M€ TTC
- TEOM : 131 M€
- Coût net par habitant : 63.6 € TTC (collecte) et 18 € TTC (traitement)

L'intégralité du rapport est consultable en mairie.

 **Métropole : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

Le Conseil municipal de chaque commune situé sur le périmètre de la Métropole de Lyon est destinataire du rapport annuel adopté par le Conseil de la Métropole. Le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus à l'article D 2224-1 et aux annexes V et VI du CGCT.

I - Le service public de production et de distribution de l'eau potable

1° - L'exploitation du service public d'eau potable

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service ainsi que de la gestion du service délégué, au cours de l'année 2017 par les exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Le contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable a pris effet le 3 février 2015 avec le prestataire Eau du Grand Lyon. Pour les 360 000 abonnés, il s'est traduit par une baisse du prix de l'eau. Ce contrat confère au délégataire la responsabilité de capter l'eau, la distribuer, en contrôler la qualité, garantir le fonctionnement et l'entretien des ouvrages et assurer la relation avec les abonnés.

Chiffres-clés pour l'année 2017 :

Au 1^{er} janvier 2018 : 3.13 € TTC/m³

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux

En 2016, la Métropole a réalisé 9,264 M€ HT d'études et de travaux. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a apporté 0,540 M€ de financements pour ces travaux dans le domaine de l'eau potable, sous forme de subventions à la Métropole. De plus, dans le cadre de ses obligations contractuelles, le délégataire Eau du Grand Lyon a dépensé 32,159 M€ HT. Ainsi, ce sont 41,423 M€ HT d'investissements réalisés par la Métropole et son délégataire sur l'année 2016.

II - Le service public d'assainissement collectif

1° - L'exploitation du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole. Il est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Au 1^{er} janvier 2018, le taux de la redevance d'assainissement collectif est de 1.0150 € HT par mètre cube.

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement

En 2017, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Métropole a réalisé pour 23, 065 M€ HT d'investissements au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public.

A noter que la dette est à 95% classée sans risque en A1 et 5% en C1 selon la charte de bonne conduite Gissler.

Monsieur le Maire explique que la commune bénéficie désormais de l'eau du Grand Lyon et plus de celle du SIDESOL. Pendant longtemps, la commune avait une alimentation en eau de type impasse. L'eau arrivait de Brignais et la commune était en bout de canalisation, raccordée au Val d'Azergues. Il y a quelques semaines, la conduite d'eau a été rénovée avenue Marcel Mérieux et elle le sera bientôt dans le Bois de l'Etoile. Cela va permettre le raccordement de la commune au réseau de la Métropole. La commune aura ainsi trois sources différentes d'eau potable ce qui évite le risque de tomber en panne.

L'intégralité du rapport est consultable en mairie.

Michel LAGRANGE

 **Bilan de la 10^{ème} édition du Festival des Nuits du Loup**

Un nouveau succès cette année dont la presse locale s'est fait l'écho. 1 544 billets ont été vendus. 4 spectacles ont affiché complet, 2 autres quasiment. Le Festival rencontre toujours quelques difficultés à remplir la salle le vendredi soir. Toutes les personnes qui sont venues pourront témoigner de la qualité des artistes, de l'accueil et de l'organisation. Michel LAGRANGE remercie les entreprises qui soutiennent le Festival ainsi que les services municipaux et les bénévoles.

Michel LAGRANGE ajoute qu'il fera un retour sur les aspects pécuniaires lorsqu'il présentera au Conseil ses demandes budgétaires pour l'édition 2020.

Enfin, il précise que pour l'an prochain, le Festival aura lieu en avril afin de laisser libre la Salle des Fêtes pour la période des élections municipales.

Laurence DOUCET

 **Maintien des tarifs des accueils et activités du service Jeunesse**

La commission Jeunesse souhaite maintenir les différents tarifs pour la rentrée 2019, aussi il n'est pas proposé de délibération.

Luc SEGUIN informe l'assemblée de l'ouverture du Petit Casino au rez-de-chaussée de l'immeuble Cœur d'Etoile le 07 juin prochain.

Luc SEGUIN informe le Conseil qu'actuellement se tient l'enquête publique sur l'arrivée de la ligne E du métro jusqu'au 2 mai.

Toute une documentation existe sur l'organisation des transports en commun qui arrivent sur le terminus d'Alaï, il s'agit d'un enjeu important.

Il fait un parallèle avec l'Anneau des Sciences (ancien TOP) qui lui n'est pas encore engagé et qui va être un enjeu de la campagne métropolitaine 2020. En termes d'avenir et de développement harmonieux de la Métropole, c'est un enjeu majeur.

Sur la temporalité, les 2 projets devraient sortir en même temps mais le projet de ligne E est bien plus engagé que celui de l'Anneau des Sciences alors que celui-ci est essentiel.

Yves JASSERAND informe les conseillers de la réfection du parquet du gymnase au mois de juillet et août. Le bâtiment sera inaccessible pendant la durée des travaux.

Jean-Pierre FORGE précise que l'activité roller adulte ne sera plus hébergée au gymnase, seuls les enfants continueront de la pratiquer dans ces locaux.

Monsieur le Maire rappelle la commémoration du 08 mai et son déroulement : rendez-vous à 10 heures devant la mairie puis 10h15 devant le Monument aux Morts. Ensuite, la Halle sera inaugurée officiellement et Madame Blanche BOULET recevra la Légion d'Honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.